

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ? Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 NOVEMBRE

## LE BOUT DE L'OREILLE

Les journalistes et les orateurs du parti radical nous ont-ils assez souvent répété que les grévistes de Carmaux ne poursuivaient qu'un but : la défense du suffrage universel ?

M. l'arbitre lui-même, à force de l'entendre, avait fini par le croire.

Maintenant que l'arbitrage est acquis, le radicalisme démasque ses pensées de derrière la tête.

C'est ainsi par exemple que M. Sigismond Lacroix écrit dans le *Radical* :

« Que les travailleurs suivent donc l'exemple des ouvriers de Carmaux ; qu'ils s'organisent, qu'ils se disciplinent comme eux, qu'ils comprennent, comme eux, la force invincible que donne l'opinion publique à ceux qui ont le droit pour eux et qui le revendiquent avec calme — le calme n'exclut pas l'énergie — et la défaite que le capital a éprouvée à Carmaux sera le prélude d'autres victoires du travail ».

Pour qu'on ne s'y trompe pas, M. Krysanowski intitule son article : « La défaite du capital ».

Ce n'est pas tout à fait ainsi que les mêmes radicaux présentaient la question lorsqu'ils montraient eu Calvignac le porte-drapeau du suffrage universel.

Aujourd'hui qu'ils ont ce qu'ils voulaient, ils démasquent leurs batteries et ne cachent plus qu'il ne s'agissait, à Carmaux comme ailleurs, que d'attaquer le capital.

La défense du suffrage universel — qui d'ailleurs n'était pas attaqué — n'était donc qu'un prétexte, un attrape-Loubet, et le porte-drapeau qu'un fantoche.

## A CARMAUX

Les dépêches qui font connaître que le travail a été repris dans les établissements de Carmaux nous apportent en même temps des détails caractéristiques sur les conditions dans lesquelles a eu lieu cette reprise. C'est en chantant la *Carmagnole*, en proférant à haute voix des menaces contre la direction, en couvrant d'outrages et en menaçant leurs camarades non syndiqués que les grévistes d'hier ont repris le travail. Les condamnés libérés ont été reçus avec des démonstrations enthousiastes.

Les journaux qui ont approuvé et encouragé les grévistes louent beaucoup leur attitude. M. Duc-Quercy, dans une réunion, les a félicités d'avoir « planté le drapeau rouge » sur « la tour féodale du baron Reille ».

Ces faits sont, croyons-nous, de nature à inspirer des réflexions d'un genre tout différent aux gens qui ne souhaitent pas la complète victoire de la « République sociale ».

On mande de Carmaux que les troupes ont reçu l'ordre de se retirer. Elles partiront progressivement de manière à ce que l'évacuation soit terminée en trois ou quatre jours. Elles commencent aujourd'hui leur mouvement. Le préfet a pleins pouvoirs pour les rappeler, si les circonstances l'exigeaient.

## LES EMBARRAS DE M. DE FREYCINET

On n'a pas oublié que lorsqu'il fut candidat aux élections sénatoriales pour le département de la Seine, M. de Freycinet promit à ses électeurs la suppression de l'enceinte fortifiée de Paris. L'élection faite, M. de Freycinet ne paraît avoir eu qu'un médiocre souci de faire honneur à ses engagements. Certains de ses électeurs s'en plaignent. Il existe une « ligue » pour la désaffectation du mur d'enceinte de Paris. Cette ligue, dit *l'Avenir militaire*, reprend sa campagne d'agitation dans les communes suburbaines. Dans une réunion publique tenue ces jours derniers à Boulogne, le président de la Ligue a protesté de nouveau contre « l'application arbitraire » des règlements sur les servitudes militaires, application que M. de Freycinet avait, au moment des élections, suspendue de son autorité privée et en violation formelle de la loi de 1791. Il a fait connaître en même temps que le conseil général de la Seine allait être saisi du rapport de M. P. Brousse sur l'avant-projet rédigé par le général Gillon, d'après les ordres personnels de M. de Freycinet, et comportant le déplacement de la portion d'enceinte comprise entre le Point-du-Jour et Clichy. Ce rapport conclut au rejet du projet ministériel, et réclame la solution radicale prise par le conseil municipal de Paris, c'est-à-dire la suppression pure et simple de l'enceinte tout entière. On est assez curieux de savoir ce que va faire M. de Freycinet.

## Où va l'argent ?

Où envoie-t-on l'argent aux grévistes.

Il paraît que les grévistes n'en touchent guère que le quart.

Voici la comptabilité de la grève de Fourmies :

Le comité du syndicat avait reçu 9,899 francs 05.

Les familles des grévistes de Fourmies ont touché 2,285 fr. 20.

On a envoyé 1,943 fr. « aux grévistes de Wignehies et ailleurs ».

Voici le détail des autres dépenses :

Frais de déplacement aux orateurs venus pour entretenir la grève, 259 fr. 50.

Allocation au secrétaire de la grève, 2,310 francs.

Remise de 7 0/0 aux collecteurs de secours, 281 fr. 30.

Pour les procès de l'agitateur Renard, 363 francs 05.

Au même Renard, comme délégué au Congrès ouvrier, 273 fr.

Installation du même Renard au cabaret, 463 fr.

Que pensent les grévistes de cette distribution des secours ?

Nous attendons les comptes de la grève de Carmaux.

## FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

Les débris de femme qui viennent d'être trouvés rue Botzaris, près des Bâtes-Chau-

mont, obtiennent les honneurs de ce qu'on appelle, en argot de reporter, « une bonne presse ». Depuis quelques jours, les feuilles gouvernementales nous harcèlent de détails horribles sur ces morceaux de cadavre. Dans d'autres temps, un fait divers aussi banal serait passé inaperçu. Mais il est évident que le ministère n'est point trop fâché de trouver cette diversion. En tous cas, M. Lozé agit comme si M. Loubet lui avait donné l'ordre d'exploiter l'événement : Renseignements, hypothèses, conjectures, inductions, la police livre tout aux journaux ! La consigne semble être de donner le plus de retentissement possible au découpage, afin de reléguer la grève de Carmaux au dernier plan. La manœuvre va sans doute réussir.

Les journaux populaires ne sont-ils pas intéressés eux-mêmes à l'affaire ? Un « bon crime » fait parfois monter le tirage de 20 à 30,000 numéros. Or, par ce temps de chômage, un tel bénéfice n'est pas à mépriser. D'un autre côté, sous l'impression d'une catastrophe bien émouvante et bien menée, les animosités tombent, les esprits se détendent. Une sorte de trêve des partis se conclut, et le gouvernement est le premier à profiter de l'armistice.

Une telle tactique ne présente qu'un danger — mais alors le danger est des plus graves — c'est lorsque l'opposition fait tout doucement répandre le bruit que l'auteur de l'attentat appartient aux sphères gouvernementales. Mais nous ne sommes pas gens à commettre de pareilles noirceurs. La gauche peut donc dormir sur ses deux oreilles.

## LE COLONEL DODDS

Au moment où le mouvement de nos troupes au Dahomey passionne l'opinion publique, où tous les Français suivent anxieusement leur marche, attendant avec une impatience fébrile le résultat des opérations auxquelles l'honneur du drapeau et la vie de nos soldats sont intimement liés, il nous a semblé intéressant de donner quelques détails sur la généalogie et la bibliographie de leur commandant en chef, le colonel Alfred-Amédée Dodds.

Le grand-père du colonel est né dans la colonie anglaise de la Gambie. Vers 1812, il s'installa à Saint-Louis, où il épousa une Sénégalaise, Sophie Feuilletaine, fille d'un colon d'origine lorraine, et d'une femme peule. Emery Dodds, père du colonel, naquit de cette union. Il épousa M<sup>lle</sup> Billot, Sénégalaise d'origine normande, morte il y a deux ans.

Le 6 février 1842 naquit Alfred-Amédée Dodds. Elevé au collège de Carcassonne, il entra à Saint-Cyr en 1862. Il en sortit sous-lieutenant dans l'infanterie de marine. En 1867, il était promu au grade de lieutenant, et à celui de capitaine en 1869.

Le colonel Dodds doit cet avancement rapide à son attitude énergique lors des troubles de la Réunion, en 1868. Le 2 décembre, à la tête de ses troupes, blessé à la tête par une pierre lancée de la foule, il sut contenir ses hommes et les empêcher de tirer. Il évita ainsi une grave collision, ce qui le fit citer à l'ordre du jour par le gouverneur de l'île, le contre-ami-

ral Duperré, qui proposa d'urgence sa promotion au grade de capitaine.

Lors de la guerre franco-allemande, on le retrouve à Sedan où il est fait prisonnier. Il s'évade, est incorporé dans l'armée de la Loire, puis dans celle de l'Est, et, le 24 décembre 1870, est promu chevalier de la Légion d'honneur.

De 1874 à 1877, il est affecté à la garnison du Sénégal. En 1878, se trouvant en Cochinchine, il est promu chef de bataillon, puis prend part à l'expédition de la Haute-Casamance.

De 1888 à 1889, il exerça au Sénégal les fonctions de commandant supérieur des troupes. Il dirigea les opérations contre le Baol et le Cayor en 1889, contre les Sérères en 1890 et contre Ali-Boury et les révoltés de Fouta en 1891.

## ÉTRANGER

## LES ÉLECTIONS ITALIENNES

L'agitation électorale se fait sentir partout en Italie. On commence même à accuser le gouvernement d'intervenir d'une façon trop manifeste en faveur de ses candidats. C'est ainsi que M. Crispi, que l'on croyait réconcilié avec le président du conseil, a écrit pour se plaindre de l'ingérence gouvernementale dans les élections.

M. Giolitti aurait été, paraît-il, très froissé de la lettre de M. Crispi et lui aurait répondu qu'il n'avait pas d'ordres, ni même de conseils à recevoir de lui.

À la suite de cet échange de compliments, on assure que la guerre est déclarée entre les deux hommes d'Etat.

Si cette nouvelle se confirme, les jours du ministère Giolitti sont comptés, car M. Crispi et ses amis n'auront nulle peine à le renverser dès l'ouverture de la nouvelle Chambre.

## LES DETTES DE L'IMPÉRATRICE D'ALLEMAGNE

On mande de Berlin :

« L'impératrice d'Allemagne ne suit pas les traditions des Hohenzollern.

» Elle est criblée de dettes. Elle doit 800,000 marks à une seule grande maison de couture de Berlin, et si l'on ajoute à cela les créances des autres fournisseurs, on arrive à un total de deux millions de francs.

» L'épouse de Guillaume II dépense l'argent avec une facilité qui étounerait même certaines mondaines parisiennes. Elle ne met jamais deux fois une mantille ou un chapeau. L'empereur ne se sent pas la vocation de refréner les fantaisies de son épouse ; lui-même est très prodigue et il avait contracté des dettes du vivant de son père. Dernièrement, Guillaume II a dû emprunter à sa mère, l'impératrice Frédéric, un million et demi de marks afin du pouvoir faire face à ses engagements. »

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 4 novembre 1892.

Les transactions sont moins actives, le règlement des différences absorbant toute l'attention du marché et pouvant rendre nécessaires

quelques liquidations forcées d'acheteurs. Le 3 0/0 revient à 98.77, cours de la veille; le 4 1/2 s'inscrit à 105.07.

La Rente Italienne, malgré la tension générale des reports, se maintient très ferme à 92.35.

L'Extérieure est en nouvelle baisse à 62 3/8. L'action de la Banque de France cote 3,980. Il paraît impossible maintenant que le renouvellement du privilège puisse être discuté pendant la session de fin d'année.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 1,401 fr. Les bénéfices de 1892 ne devront pas être de beaucoup inférieurs à ceux de 1891, par suite du rétablissement de l'équilibre entre le prix de revient des emprunts et l'intérêt des prêts.

La Banque de Paris ne s'écarte guère du cours de 670. On considère comme probable un relèvement du dividende de 1892 par suite de l'amélioration de certaines valeurs du portefeuille.

La Société Générale est sans changement à 481.25.

Le Crédit Lyonnais varie de 777 à 780.

L'obligation 5 0/0 Jaffa à Jérusalem se négocie aux environs du cours de 400 fr.

La Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'étranger émettra le 8 courant 41,362 obligations 4 0/0 destinées à rembourser les obligations 5 0/0 en circulation. Ces obligations émises à 490 fr. sont remboursables à 500 en 50 ans.

Les Chemins Economiques valent 430 fr.

## NOUVELLES MILITAIRES

### LES TRAVAUX DE DÉFENSE

Le Conseil supérieur de la guerre a tracé le programme des travaux de défense qui seront exécutés cette année.

On achèvera de perfectionner la défense de Verdun, Toul, Epinal, Belfort, Besançon, Langres, Albertville, Briançon, Gap, Lyon. D'importantes améliorations seront faites aux forts isolés de l'Est. A Lille et Maubeuge, on construira certains ouvrages intermédiaires et on renforcera les abris. On ajourne la construction des tonnelles cuirassées dans les forts, jusqu'à ce qu'on ait fait des expériences de tir sur les trois tourelles en achèvement. On construira des débarquements pour les troupes alpines, et l'on constituera le matériel nécessaire pour l'exploitation militaire des voies ferrées.

## Chronique Locale

### ET DE L'OUEST

MM. Mauriceau-Delaunay et C<sup>ie</sup> nous prient d'insérer la réponse ci-dessous à une lettre parue hier soir dans le *Courrier de Saumur*. Notre impartialité nous fait un devoir de donner d'abord les réflexions de M. le Maire, bien qu'elles ne nous aient pas été communiquées. Nous les empruntons donc à la feuille officielle de la Mairie:

Saumur, le 4 novembre 1892.

A M. le Rédacteur du *Courrier de Saumur*.

Monsieur,

Je réclamerai de votre impartialité l'insertion des quelques lignes suivantes, en réponse à une lettre signée Mauriceau-Delaunay que vous avez publiée hier dans votre journal.

J'ai légalisé la signature de MM. Mauriceau-Delaunay et C<sup>ie</sup>, en refusant toute fois de certifier, (selon le libellé de la pièce), que les articles laissés pour compte étaient bien de fabrication française.

Personne n'ignore qu'à l'aide de semblables pièces, on peut introduire en France des articles de fabrication étrangère, sans payer de droits de douane et n'ayant aucun moyen de contrôle, je me refuserai toujours à les établir.

Ayant dû refuser aussi, comme maire de Saumur, à Monsieur Mauriceau, alors président de la Société nautique, le remboursement d'une somme importante de dépenses, qu'il avait fait faire sans aucun mandat au compte des contribuables, peut-être les lecteurs trouveront-ils que cet honorable commerçant abuse légèrement de la complaisance de la municipalité.

Veillez agréer etc.

L. VINSONNEAU.

Voici la réplique de MM. Mauriceau-Delaunay et C<sup>ie</sup>:

A Monsieur le Maire de Saumur.

Saumur, 4 novembre 1892.

Monsieur,

Vous dites, dans votre lettre de ce jour, au *Courrier de Saumur*, que vous avez dû refuser aussi, comme maire de Saumur, à M. Mauriceau, alors Président de la Société Nautique, le remboursement d'une somme importante de dépenses qu'il avait fait faire sans aucun mandat, etc.

Ceci regarde notre sieur Mauriceau et non la maison Mauriceau-Delaunay et C<sup>ie</sup>.

M. Mauriceau vous répondra personnellement à ce sujet, vous ne perdrez rien pour attendre.

Pour le moment, il se borne à vous dire que tout ce que vous avancez est absolument le contraire de la vérité sur tous les points.

De même que vous voulez donner le change au public, attirer son attention sur une affaire étrangère à celle qui nous occupe, vous voulez, pour celle qui nous intéresse, créer une équivoque, établir une confusion qui n'existe même pas dans votre esprit.

Vous dites que vous avez refusé de certifier que les articles laissés pour compte étaient bien de fabrication française.

Mais cela n'est pas exact. Vous ne nous avez jamais refusé cela, par la raison bien simple que nous ne vous l'avons jamais demandé.

Quels sont les mots que vous avez rayés?

« Le Maire de Saumur certifie en outre que » l'extrait ci-dessus est conforme au livre de » MM. Mauriceau-Delaunay et C<sup>ie</sup> qui est régulièrement tenu. »

Est-ce qu'il est question là de marchandises de fabrication française?

Aucunement.

Nous vous avons demandé simplement de certifier que l'extrait suivant est conforme à notre livre :

Du 4 juillet 1892

0486	4	grosses Coco à 54 fr. ....	204 fr.
0484	6	— — à 39 ».....	234 »
TOTAL.....			438 fr.

Les mots qui suivent ne regardent que nous et le vérificateur des douanes.

« Nous déclarons que cet extrait est conforme à nos livres et que ces marchandises sont de notre fabrication et par conséquent d'origine et de fabrication françaises. »

Saumur, le 26 octobre 1892.

Signé: MAURICEAU-DELAUNAY ET C<sup>ie</sup>.

Il est évident que la déclaration qui précède ne fait pas et ne peut pas faire partie de l'extrait du livre que vous avez à certifier, parce qu'on ne peut extraire d'un livre que ce qui y est écrit et que, le 4 juillet, date de l'écriture passée au livre, nous ne pouvions savoir et écrire que le 26 octobre suivant, nous demanderions le retour de ces marchandises par la susdite déclaration.

Est-ce clair?

Nous ne vous avons donc jamais demandé, Monsieur Vinsonneau, de certifier que nos marchandises étaient d'origine française; nous savons que vous n'avez, pour cela, ni qualité ni compétence.

Quant à votre insinuation malveillante relative aux fraudes qu'on peut commettre à l'aide de ces certificats, nous ne prendrons pas la peine de la relever. Elle se trompe évidemment d'adresse.

Nous espérons donc, Monsieur Vinsonneau, que ces simples explications vous paraîtront d'une telle justesse que vous n'hésitez pas un instant à approuver la même pièce que nous aurons, prochainement, l'honneur de représenter à votre signature.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations empressées.

MAURICEAU-DELAUNAY ET C<sup>ie</sup>.

Au dernier moment, M. Mauriceau nous prie d'insérer la lettre suivante :

Saumur, le 4 novembre 1892.

Mon cher Monsieur Mauriceau,

Je lis à l'instant, dans le *Courrier de Saumur*, une lettre de M. Vinsonneau, et suis tout étonné de voir que M. le Maire s'attribue

la gloire de vous avoir refusé remboursement de la fameuse créance pour laquelle vous avez été poursuivi comme Président de la Société Nautique.

M. Vinsonneau est mal servi par ses souvenirs, car les travaux qui ont occasionné la dépense dont il est question n'ont pas été commandés par vous, puisqu'à cette époque vous étiez absent, et, de plus, ce n'est pas sous le mairat de M. Vinsonneau que l'affaire s'est débouée devant le Tribunal civil, mais bien sous celui de M. Combier.

Trésorier de la Société Nautique à cette époque, je me permets de vous rappeler ces faits.

Veillez agréer, mon cher monsieur Mauriceau, l'expression de mes meilleurs sentiments.

MATHÉLIE.

### EST-CE POSSIBLE ?

Serait-il vrai, ainsi que le bruit en court dans le commerce saumurois, que la maison du *Bon Marché* de Paris aurait été appelée à approvisionner de chapeaux, pour la saison d'hiver, le collège de jeunes filles de Saumur?

Cette rumeur est tellement exorbitante que nous ne pouvons y croire, et nous serons heureux d'insérer un démenti catégorique.

Le *Bon Marché* de Paris n'a rien eu à payer pour l'édification de ce collège, et les contribuables de la ville ont bien droit aux avantages que peut procurer cet établissement communal. Il y a assez de maisons de modes et de modistes à Saumur qui rivalisent toutes de bon goût et de prix modiques pour que l'on puisse et l'on doit conserver aux industriels de notre ville la confection et la fourniture de tout ce qui est à l'usage des jeunes filles et particulièrement des gracieux édicules qui font l'ornement de leur chef.

### COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier matin, vers 4 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré, rue des Moulins, chez M. Duhamel, mécanicien. Le feu a pris dans l'atelier de menuiserie attenant à celui d'ajustage. Fort heureusement M. Esnault, chef du chantier du chemin n° 3 en construction, a été éveillé par la vive lumière projetée par les copeaux qui flambaient et a donné l'alarme.

En peu d'instants, les travailleurs ont été maîtres du feu, et les dégâts sont de valeur minime. Il y a assurance.

La cause est inconnue.

## La Mense épiscopale

Extrait du *Bulletin de l'Enseignement libre dans le diocèse d'Angers* :

Nous avons voulu attendre la fin de la vente des biens de la Mense épiscopale d'Angers pour apprécier cette mesure. En fait, cette spéculation n'a pas donné les résultats qu'on attendait; les catholiques se sont résignés aux derniers sacrifices pour sauver nos institutions.

Ces actes arbitraires ont douloureusement ému les catholiques, profondément irrité l'opinion publique.

La loi accorde, il est vrai, pendant la vacance du siège, au fonctionnaire nommé administrateur de la Mense, le pouvoir d'en percevoir les revenus, de placer les capitaux, mais elle lui refuse celui d'aliéner les biens, de contracter des obligations qui ressembleraient à des actes d'aliénation, de couper des arbres de haute futaie, même de renouveler des baux. D'ailleurs, les droits sont précisés par le titre même du préposé, c'est un administrateur, il doit administrer, conserver, et non détruire.

L'Évêque seul pourrait, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, vendre des biens de la Mense. Mais encore, en équité, et selon les prescriptions de la conscience, il ne le pourrait que dans certaines circonstances et lorsque la cause qui aurait déterminé la fondation cesserait d'exister. On comprendrait que l'Évêque demandât l'autorisation de vendre un immeuble dans lequel serait établi un collège

qui n'aurait plus d'élève, à la charge toutefois d'employer les fonds suivant les intentions des bienfaiteurs. Mais, qui oserait admettre que l'Évêque aliénât un collège fréquenté, afin de placer l'argent sur l'Etat, pour se faire des rentes?

Personne n'ignore comment se constitue une mense épiscopale. Ce ne sont pas, sauf de rares exceptions, les Evêques qui la fondent ou l'augmentent avec leur fortune personnelle. Ce sont les catholiques, qui, voulant organiser une œuvre ou contribuer à son développement, remettent leurs souscriptions à l'Évêché. Jusqu'à ces dernières années, l'Évêché paraissait le dépositaire le plus fidèle qu'on pût trouver pour assurer la perpétuité d'une œuvre. Le gouvernement ne sanctionnait-il pas d'ailleurs la fondation, ne la couvrait-il pas de sa garantie? Si l'Etat refusait ultérieurement cette sanction, ce ne pourrait être que pour l'avenir et non pour le passé; les décrets, comme les lois, ne doivent pas avoir d'effet rétroactif.

C'est ainsi qu'à Cholet, grâce à des intentions charitables, les orphelins sont reçus dans l'établissement de la Providence, dont les Evêques successifs ont respecté le caractère et la destination.

A Saumur, le Président de la République autorise la création du collège Saint-Louis. Cette fondation exige des dépenses considérables soldées en partie par des dons; des emprunts sont contractés, des bâtiments élevés sur la foi de la puissance publique; aujourd'hui, l'Etat prétend vendre l'immeuble sans rembourser les donateurs, ni prendre des engagements vis-à-vis des créanciers!

A Angers, en 1876, le gouvernement autorise l'Evêque à acquérir, de la communauté du *Bon-Pasteur*, un terrain, en vue de l'œuvre du patronage des jeunes ouvriers. Le terrain est acquis, payé à l'aide d'un don, il entre dans la Mense. Des constructions sont ensuite élevées sans le concours de la Mense, mais avec l'autorisation de l'Evêque. L'Etat ose aujourd'hui en revendiquer la propriété, et met le tout en vente, sans distinguer les constructions, du sol qui seul appartient à l'Evêché!

Nous pourrions multiplier ces exemples.

Ainsi, le gouvernement dit à l'Evêque: J'approuve votre proposition, je la loue parce qu'elle est dictée par les sentiments les plus élevés, et je déclare, avec ma haute autorité, que les immeubles que vous allez acquérir seront affectés à l'œuvre que vous fondez. Confiant dans cette approbation, appnyé sur un décret du Chef de l'Etat rendu après délibération du Conseil d'Etat, l'Evêque se met à l'œuvre, il recueille des dons, des souscriptions, construit un collège, un orphelinat, des patronages d'ouvriers, une maison de retraite; pour achever ces fondations, il contracte des emprunts dont l'amortissement se fait régulièrement, mais, dans un jour de deuil, malgré les promesses, un nouveau décret, dont au mépris de tout principe juridique l'effet sera rétroactif, rétracte d'un seul trait les dix ou douze décrets qui avaient autorisé les fondations et jette les immeubles sur le marché.

Qu'on appelle cette opération une conversion en rentes: malgré l'influence que les mots ont en France, personne ne se laissera prendre à cet euphémisme, d'autant plus qu'on a la prétention de ne pas payer les dettes!

Lorsque les catholiques ont apporté leurs souscriptions, leurs dons, ils voulaient coopérer à une œuvre dont la destination et le caractère étaient publiquement et solennellement précisés. On change la destination: Offrira-t-on de leur restituer l'argent? Cependant, il est bien certain qu'ils n'ont pas eu l'intention de constituer à l'Evêque des rentes sur le grand livre pour ses dépenses personnelles. La Mense s'enrichira-t-elle contrairement à leurs vœux? Nous ne pouvons l'admettre. Et, de même que les communes sont obligées, par le texte formel de la loi de laïcisation, de rendre les immeubles donnés pour la fondation d'écoles congréganistes, de même, la Mense vendue, on devrait restituer les sommes données avec une affectation précise, lorsque cette affectation vient à disparaître.

La situation est encore plus nette à l'é-

gard de ceux qui ont construit de leurs derniers sur un terrain de la Meuse, avec l'autorisation, nous pourrions même dire sur les ordres de l'Évêque. Sans contestation possible, ils ont le droit de revendiquer le prix des immeubles qu'ils ont élevés, droit que le Code civil leur réserve formellement.

On peut calculer maintenant le bénéfice ! La substitution de l'arbitraire à la loi ; aujourd'hui le gouvernement détruit l'affectation de la Meuse épiscopale, demain il peut décréter la même mesure pour une commune ou un établissement public : toute garantie disparaît.

C'est une maladresse et une faute politique.

Le gouvernement invite les catholiques à se rallier à la République ! Qu'il commence par s'abstenir d'actes qui brisent nos institutions et froissent nos consciences. Qu'il cesse aussi de laïciser nos écoles, sans consulter les conseils municipaux. Hélas ! la fleur de liberté qui semblait briller dans le ciel assombri, vacille et disparaît. Au lieu de pacifier les esprits par l'abrogation de lois que la haine de la religion seule inspira, on laïcise des écoles de filles, le ministère se prépare à de nouvelles provocations : après avoir outragé les catholiques en accordant des funérailles nationales à Renan, l'insulteur de notre Dieu, il se dispose à abattre la croix du Panthéon !

#### ÉCOLE DE MÉDECINE D'ANGERS

M. le docteur Feillé, professeur de pathologie médicale, est nommé professeur de clinique médicale en remplacement de M. le docteur Farge, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé professeur honoraire.

M. le docteur Jagot, ancien suppléant, est nommé professeur de pathologie médicale en remplacement de M. le docteur Feillé.

La séance de rentrée de l'École réorganisée de Médecine et de Pharmacie a eu lieu le 3 novembre, dans le grand amphithéâtre de l'École.

A la fin de cette séance, M. le docteur Charrier, secrétaire, a proclamé les noms des lauréats de l'année.

Les deux suivants appartiennent à notre arrondissement :

##### Elèves en médecine

Pathologie, clinique interne et thérapeutique. — Mention très honorable : M. Louis-Joseph Baudriller, de Chenehutte, interne à l'Hôtel-Dieu.

##### Elèves en pharmacie

Histoire naturelle. — Prix : M. Adrien-Marie Mesnet, de Saumur.

#### LETRE DU CURÉ DE FONTEVRAULT

Le *Courrier de Saumur* ayant attaqué M. le curé de Fontevault au sujet de Renan, a reçu la réponse suivante :

Fontevault, 29 octobre 1892.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un article de votre journal, 24 et 25 octobre, intitulé « Renan et les curés », voici ce que je viens de lire :

« Les insultes n'ont pas manqué au cadavre d'Ernest Renan.

Le curé de Fontevault, nous écrit-on, a saisi avec empressement l'occasion qui lui était offerte de mêler sa voix à ce concert d'imprécations. Le 16 courant, dans le sermon qu'il a prononcé à la grand'messe, l'auteur de la *Vie de Jésus* a été traité de la belle façon et qualifié d'« infâme » par l'honnête pasteur. »

Votre correspondant, monsieur le Rédacteur, a été d'une précision parfaite en vous indiquant la date de mon sermon. Il aurait dû, en bonne logique et en stricte justice, mettre la même exactitude dans son rapport. Or le qualificatif d'infâme qu'il met sur mes lèvres à l'adresse de M. Renan est une pure invention.

Voici les termes de mon allusion. Donnant les preuves de l'existence de Dieu, j'ai dit en terminant :

« Les athées, s'il y en a de sincères, sont obligés, comme Renan, cet illustre incrédule

qui vient de mourir, de résister jusqu'au dernier soupir à une conviction intime et invincible dont ils ne peuvent triompher. »

J'en appelle à votre bonne foi, Monsieur le Rédacteur.

Y a-t-il là une injure, un outrage ?

Aussi j'attends de votre part une rectification, dans votre prochain numéro.

Agréer, etc.

AUGUSTE TUFFREAU, curé.

#### UN PETIT-FILS DE CATHELINEAU A ANGERS

Nous apprenons que M. Xavier de Cathelineau, l'un des petits-fils du général vendéen, est descendu à l'hôtel du Cheval-Blanc.

Hier, si nous sommes bien informés, dit le *Patriote*, une réunion a eu lieu dans laquelle on a discuté la question d'un monument qui serait élevé à la mémoire du général, au Pin-en-Manges.

#### État civil de la ville de Saumur

##### DÉCÈS

Le 4 novembre. — François Marie Favrot, propriétaire, 64 ans, époux de Françoise Guyard, rue du Relais.

#### Théâtre de Saumur

##### L'ENFANT PRODIGE

Que joue-t-on ce soir ? Une pantomime, par des artistes de Paris : les places sont même augmentées, à cause des artistes, soi-disant. Oh ! alors, j'irai voir une pantomime au prochain cirque, et ce sera la même chose...

Voilà ce qu'ont dit — ou pensé — bien des gens, avant-hier soir. D'autres, qui sont allés au théâtre, pour... aller au théâtre, l'ont bien regretté ! pour sûr !

Plaignons-les, plaignons-les tous, les malheureux, d'avoir si peu apprécié cette pantomime ! Il ne sera pas donné de sitôt d'en goûter les charmes exquis...

Oui, il y a longtemps que je n'avais ressenti une émotion aussi douce et aussi poignante à la fois. Ces simples pierrots, par leurs seuls gestes, leurs seules attitudes, m'en disaient plus long que bien des paroles de timbres différents...

Certes, cette histoire d'enfant prodigue est très vieille ; mais, exposée d'une telle façon, c'était une nouveauté bien vivante et bien pénétrante.

Et comment adresser des éloges aux artistes capables de donner une telle vie par ce silence ? Je ne sais trop. Combien d'intelligence doivent-ils déployer pour rendre ces effets différents et permettre de comprendre clairement jusqu'à leur pensée intime ? C'est un grand talent qu'on salue en ces artistes délicats, et les braves enthousiastes qu'ont obtenu M. Courtès, le créateur de *L'Enfant Prodigue*, M<sup>lle</sup> Milly Dathène, M<sup>me</sup> Schmidt et M<sup>lle</sup> Lucy Girod ont dû les consoler du peu d'empressement que les Saumurois ont mis à se rendre à leur si bienveillante invitation.

Mais si l'on fait des éloges du mime de *L'Enfant Prodigue*, que devra-t-on dire de la musique de Wormser qui l'accompagnait ?

Wormser est un prix de Rome qui n'a produit que des choses très peu connues. Eh bien ! c'est dommage : car si toutes ses productions égalaient ce qu'il a écrit pour *L'Enfant Prodigue*, il est très regrettable qu'elles restent cachées du grand public. Il y a des valse, des mélodies, d'une grâce charmante, et le motif principal, dépeignant l'amour de Pierrot fils, et qui revient plusieurs fois dans les trois actes, est d'une couleur délicate et peu commune.

M. Aimé Lachaume, pianiste, premier prix du Conservatoire, qui accompagnait et dirigeait l'orchestre avec M. Fremaux, est un artiste très distingué. La tâche qui lui est dévolue ne doit pas être laissée, du reste, à un musicien de demi-talent.

L'orchestre est toujours à la hauteur de sa réputation. On a écouté avec infiniment de

plaisir les soli de flûte, de violon, de clarinette et de hautbois.

Nous aurons lundi, paraît-il, le *Grand Mogol*. Cette œuvre, très bien montée à Angers, y a obtenu un grand succès. NEMO.

Nous apprenons que M. Marga, le célèbre expérimentateur du Musée Grévin de Paris, doit venir dans notre ville. M. Marga est accompagné de M<sup>lle</sup> Blanche, son inimitable sujet, surnommée *la plus grande mémoire du siècle*. Nous espérons que ces artistes donneront à Saumur plusieurs soirées de leur grand succès, *La Transparomanie*, expérience qui a obtenu les éloges de la presse parisienne. Nous dirons à nos lecteurs, dans un prochain numéro, le jour et le lieu choisis par M. Marga pour ses débuts.

#### BOURSE DE PARIS

Du 4 Novembre 1892

3 0/0 . . . . .	98 80
3 0/0 amortissable . . . . .	99 70
4 1/2 . . . . .	104 80

#### Bibliographie

La librairie Fischbacher vient d'éditer un ouvrage dont l'originalité le fera distinguer entre les mille et un volumes qui naissent chaque année à Paris au moment où les feuilles meurent. *Chroniqueuse*, comme son titre l'indique assez, est l'histoire de la vie littéraire, de cette existence d'artistes au sein de laquelle pénètre peu à peu la femme que l'instruction tant répandue a placée dans des alternatives si diverses.

Elle y arrive enfin dans le monde des journalistes et des auteurs, dans le monde de ces critiques qui l'ont si souvent épluchée. A son tour maintenant de tenir en homme le fin scapel ; et avec quel art, quelle dextérité va-t-elle manier cette arme à double tranchant !...

Mais là la chroniqueuse n'a pas cessé d'être femme, bien qu'elle voulût abdiquer. L'artiste en psychologie va subir l'immuable loi : elle aimera, cette garçonnière qui fume des cigarettes ; elle épousera plus tard celui qu'elle aime...

Mais, ô désillusion ! l'homme vulgaire, il ne la comprendra pas, et deviendra jaloux de l'épouse restée honnête, malgré ses allures bizarres ; et cette femme complexe, pour un homme si peu habitué aux choses de l'esprit, ne pourra être qu'une courtisane de laquelle il se détachera à jamais....

Cette œuvre d'analyse est traitée par Jean Rival — un nom bien connu de nos lecteurs — avec une certaine audace et une grande connaissance des caractères et des cœurs. Le style en est pur et la langue irréprochable. Aussi verrons-nous *Chroniqueuse* entre les mains de bien des Saumurois et aussi chez tous les amateurs du vrai roman parisien.

Se vend, à Saumur, chez Milon, libraire, rue d'Orléans

Saint-Cyr-du-Bailleul (Manche), le 21 juin 1891. — Je souffrais de maux d'estomac suivis de vomissements continus ; grâce à vos **PILULES SUISSES** tous ces maux ont disparu. La confiance que j'ai dans vos Pilules Suisses est si grande que je veux en avoir toujours à la maison, et à la moindre indisposition je les emploierai en toute sécurité. TH. MONGODIN, cantonnier.

#### Dernières Nouvelles

Paris, 5 novembre, 12 h. 36 soir.

M. Massicault, notre résident en Tunisie, est mort ce matin à trois heures.

HAVAS.

Un jeune voyageur vient de descendre dans un petit hôtel meublé, boulevard Saint-Germain.

— Votre nom ? demande le maître d'hôtel. La réponse suit.  
— Votre profession ? Que faites-vous ?  
— Je ne fais rien !  
— Ah ! très bien. Et l'hôtelier écrit sur son registre : *Etudiant*.

Un noir du plus beau teint comparait en police correctionnelle pour une peccadille.

Le président l'examine avec intérêt, puis lui demande où il est né.

— A Paris, répond le moricaud.  
— Comment, à Paris ?  
— Oui, rue Montmartre.  
— C'est drôle, dit le président, en se penchant vers son voisin de droite... *je l'avais pris pour un nègre.*

#### COMPAGNIE GÉNÉRALE DU GAZ

POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

#### ÉMISSION

De 41,362 Obligations de 500 francs 4 0/0

DESTINÉES À LA CONVERSION OU AU REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS 5 0/0 QUI SONT EN CIRCULATION

PRIX D'ÉMISSION : 490 FRANCS

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1892

On paie 50 fr. en souscrivant et 440 fr. à la répartition

#### CONVERSION DES OBLIGATIONS ANCIENNES

Les porteurs d'obligations anciennes ont le droit de souscrire par préférence un nombre égal d'obligations nouvelles à la condition d'en faire la demande jusqu'au 8 novembre inclus.

Ils recevront, dans ce cas, une soulte de 9 fr. 35 c., représentant la différence, impôt déduit, entre le taux d'émission des obligations 4 0/0 et celui du remboursement des obligations anciennes.

Les obligations 5 0/0 non présentées à la Conversion seront remboursées le 25 novembre 1892

#### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

LE MARDI 8 NOVEMBRE 1892

ET CLOSE LE MÊME JOUR

Au CRÉDIT INDUSTRIEL, 66, rue de la Victoire ;  
A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence ;  
Au CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens ;  
Et dans leurs Succursales ou chez leurs Correspondants.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

#### PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).  
Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

**Anémie, Chlorose, Eczéma.**  
20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les **Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.**

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

#### P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2, 25 le bidon de cinq litres.  
Huile à brûler, triple épuration,  
le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c.  
— extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90

**BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE**  
Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### A AFFERMER

Pour le 1<sup>er</sup> Mars 1893

La plus grande prairie de  
**L'ILE PONNEAU**

Appelée l'île LABBÉ,

ET SES DÉPENDANCES

Située près des gares de Saumur,

Divisée par jeux, ce qui permet de vendre l'herbe sur pied. Abreuvoirs nombreux ne manquant jamais d'eau.

S'adresser à M. PONNEAU, au Jagueneau, et, pour visiter, au garde FOURNEAU, demeurant sur la prairie.

#### Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent : **une apprentie** pour les **Modes** et **un apprenti** pour la **Mercerie**. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

Etude de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux, 64.

## VENTE

Aux enchères publiques

Après le départ de M. CHEVALLIER, sellier à Saumur,

Le LUNDI 7 NOVEMBRE 1892, à 8 heures très précises du soir, à Saumur, 33, rue d'Orléans, en la Salle des Ventes.

Il sera vendu :

Une très belle paire de harnais nickelés pour carrosse. — Selles anglaises. — Selles de courses. — (Le tout ayant figuré à l'Exposition de Tours.)

Colliers vernis, en jonc et en paille, colliers d'artillerie, faux-colliers. — Camails, sangles, couvertures, surfaix, filets, traits. — Fouets, cravaches, sticks, éperons, mors, gourmettes, martingales, licols, dragons, étriers, bridons, sellettes, longues, genouillères, étriviers, tire-bottes. — Porte-harnais, porte-fouets et cravaches, frontaux, tréteaux, supports en nickel, porte-brancards, pains de cire, brillant français, royal-espron, boîtes ewans, peaux de chamois, brasses, chapelets américains, polissoires, étrilles, peignes, cirage. Tapis en feutre, galons de différentes couleurs, tissus divers.

Par le ministère de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur, rue d'Orléans, 64.

Exposition publique les Dimanche 6 et Lundi 7, de 2 à 6 heures.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

## A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Pâiens, 6,

## MAISON

Meublée ou non

Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> GUILLON, rue Saint-Jean, 42.

Etude de M<sup>e</sup> BRION, avoué à Baugé, successeur de M<sup>e</sup> LÉTOURNEUR.

## VENTE

Par Suite de Surenchère du dixième

En l'audience des criées du Tribunal civil de Baugé, séant au Palais de Justice, ville de Baugé, (Maine-et-Loire),

Le MARDI 15 NOVEMBRE 1892, à midi,

DE LA TERRE

DE LA

## BENESTIÈRE

SITUÉE

Commune de Jarzé et par extension en celles de Sermaise et d'Echemiré, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire),

COMPRENANT :

Très belle et grande maison de maître, vastes servitudes, jardin, cour, prés, vignes, terres et bois, fermes et closiers.

Le tout d'une contenance totale de ..... 439 H. 85 A. 50 C. Et d'un revenu de : 7,368 fr.

Mise à prix : 166,285 fr.

La propriété de la Benestière, en un seul tenant, est située à 2 kilomètres du bourg de Jarzé, desservi par des voitures publiques, entre les deux gares de Seiches et de Baugé, à 10 kilomètres de chaque gare.

Ligne d'Angers à La Flèche et ligne de La Flèche à Saumur Belle Chasse. — Pièce d'eau

S'adresser, pour tous renseignements, au Greffe du Tribunal de Baugé :

A M<sup>es</sup> BRION et HUET, avoués, et à M<sup>e</sup> GABEAU, notaire à Baugé. BRION.

NOTA. — La première vente ayant eu lieu contrat et quittance en mains, l'adjudicataire n'aura pas à rembourser ni payer les frais sur le premier prix qui est de

445,467 fr. Il ne sera tenu des frais que sur l'excédent de ce prix SEULEMENT.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

## UN BEAU JARDIN

Avec Bâtiment et Douve,

Situé à Saumur, impasse du Mouton, d'une contenance de 9 ares 23 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire à Saumur.

## MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lingerie de M<sup>lle</sup> TAILLARD.

S'adresser à M<sup>lle</sup> DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

## Maison à Louer

AVEC ECURIE, REMISE, JARDIN, 33, rue de Bordeaux.

S'y adresser.

## A LOUER

## MAISON

10, rue de la Petite-Bilange.

S'y adresser.

## ON DEMANDE des Ouvrières Mécaniciennes pour Lingerie Militaire,

Maison BOURGUIGNON, rue Etienne-Bougouin, près la rue Gambetta, Saumur.

## AU CORDON BLEU

Bureau de Placement

DES DEUX SEXES

Tenu par M<sup>me</sup> ANNA

5, Rue du Puits-Tribouillet.

ON DEMANDE un Garçon sachant conduire un cheval et connaissant le jardinage.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

# Epicerie Centrale

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT

Rue de Fenel.

TELEPHONE

Reliant tous les services

DÉPENDANCES

Place Cendrière.

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMENTAIRES de tout 1<sup>er</sup> CHOIX et avant tout ABSOLUMENT NATURELS. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison ANDRIEU met en pratique et lui vaut tout son succès, ce qui lui permet de vendre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

Bougie Phocéenne bonne qualité

le paquet 0,70

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE

DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

## CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

# E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous rappelons à notre clientèle que nos Bonbons sont tous fabriqués à la Maison au fur et à mesure des besoins, par conséquent toujours d'une entière fraîcheur et de première qualité.

Nous nous occupons avec beaucoup de soins de la composition des Desserts fins, tels que Fruits glacés et déguisés, Petits-Fours, Entremets, Crèmes Bavaises, Glaces, ainsi que tous les Articles pour Soirées.

MARRONS GLACÉS NOUVEAUX

## Grande Épicerie Parisienne

Vendre bon

AVANT TOUT

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler

IMBERT Fils

Joindre la qualité

AU

Bon marché

## BON VIN ROUGE

Le litre 40, 50, 60 et 70 centimes.

Vin de Touraine, le litre, 60 et 70 centimes.

Côtes de Bordeaux, le litre, 0,80 et 1 fr.

## VINS MOUSSEUX DE SAUMUR

La bouteille, 1 fr., 1,25 et 1,50.

Champagnes, toutes les grandes marques

Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne

Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Frontignan, Lunel, etc.

Rhum d'Importation directe

Le litre, 1,80, 2 fr., 2,50, 3 et 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

# Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

# AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

## SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

## Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.